

Charte de recrutement pour la filière du génie écologique

Cadre de bonnes pratiques élaboré par les adhérents de l'UPGE pour le recrutement au sein de la filière du génie écologique, à signer par les adhérents.

Contexte

En même temps qu'elle monte en puissance, la filière du génie écologique, études et travaux, est confrontée à des tensions de plus en plus fortes sur le marché de l'emploi. L'UPGE porte un plan d'action stratégique *Filière & compétences* pour tenter de répondre à ce besoin en compétences croissant. Parmi les actions portées, les adhérents ont souhaité élaborer un cadre de bonnes pratiques pour le recrutement.

Principe général

Engagement intégré dans le règlement intérieur (*mise à jour à l'AG 2022*) :

« **Mener les procédures de recrutement dans un esprit de respect mutuel.** »

Engagement des adhérents

Les membres de l'UPGE s'engagent à mener leurs procédures de recrutement dans un esprit de respect mutuel pour la stabilité et la sérénité des entreprises de la filière. Pour les recrutements en génie écologique, ils s'engagent en particulier à :

- ne pas contacter un salarié sur son lieu de travail ou dans le cadre de prestations communes ;
- ne pas relancer de manière insistante en cas de refus ou de non-réponse du salarié ;
- ne pas dénigrer le poste ou l'entreprise du salarié sollicité ;
- ne pas utiliser les annuaires et listes de diffusion de l'UPGE comme outil de démarchage ;
- en cas d'utilisation de l'UPGE comme canal, passer par la plate-forme en ligne (page internet) ;
- ne pas cibler systématiquement une entreprise en particulier au risque de la déstabiliser.

En cas de recours à un cabinet de recrutement, l'adhérent lui transmet ces règles et veille à leur application.

Le recrutement entre adhérents reste bien sûr possible dans cet esprit de respect mutuel : profiter des opportunités de rencontre, passer par le réseau, contacter un salarié ouvertement en recherche...

Dans le respect de la liberté des salariés et des entreprises, les adhérents de l'UPGE s'engagent à rester ouverts au dialogue sur les conditions de départ du salarié pour que la procédure soit la moins préjudiciable possible au salarié et aux entreprises concernés.

Le Conseil d'administration de l'UPGE est chargé d'évaluer les situations problématiques qui lui sont soumises par le Bureau et, si besoin, de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les résoudre.

Signature par le responsable du recrutement

J'engage mon entreprise à respecter les principes définis ci-dessus pour le recrutement au sein de la filière du génie écologique

Prénom, nom, fonction, structure et date